



Si un démarcheur se présente à votre porte, quelques **bons réflexes** :

- Si vous le pouvez, **vérifiez le nombre de personnes présentes** avant d'ouvrir la porte (par le visiophone ou le judas).
- Exigez la **présentation d'une carte professionnelle**.
- **Ne signez rien avant d'avoir le devis en main.**
- **Ne versez pas d'argent, ne signez pas de chèque**, surtout **antidaté**, **n'échangez pas de billets**.
- En cas de doute, proposez d'**appeler l'organisme professionnel** auquel est rattaché le démarcheur.
- **Si le vendeur se montre insistant ou menaçant, composez immédiatement le 17** pour faire intervenir la police ou la gendarmerie.